

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



Formation à l'habilitation électrique - en présentiel

Formation en habilitation électrique pour les professionnels du secteur. Apprenez à réaliser des opérations électriques en toute sécurité, maîtrisez les normes et les réglementations en vigueur.

Durée: 14.00 heures (2.00 jour(s))

Profils des apprenants

- Electriciens
- Techniciens
- Conducteurs de travaux
- Responsable technique
- Toutes personnes qui souhaitent avoir l'habilitation électrique

Prérequis

- Maîtrise du français (oral et écrit)
- Avoir minimum 18 ans
- Des connaissances en électricité sont un atout

Accessibilité et délais d'accès

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir. Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs. La formation est accessible en moyenne sous 1 à 4 semaines après validation du dossier (en fonction des disponibilités et du financement)

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de réussite: 96%

Taux de satisfaction: 97%

Objectifs pédagogiques

- Connaissance des points fondamentaux en habilitation électrique.
- Réalisation en toute sécurité des opérations d'ordre électrique.
- Connaissance et maîtrise de la norme NF C 18- 510 qui décrit un ensemble d'exigences qui permet de se prémunir du risque électrique.

Contenu de la formation

- Partie théorique :
 - E-learning
 - Organisations réglementaires
 - Révisions des notions élémentaires en électricité, appareils de mesure, calculs
 - Les dangers liés au courant électrique et les effets du choc électrique
 - L'habilitation électrique et le titre de l'habilitation
 - Les définitions relatives aux opérations

VGP Formations | Zone Industrielle du Plessis Beuscher Châteaubourg 35220 | Numéro SIRET : 49115955400014 |
Numéro de déclaration d'activité : 53350868535 (auprès du préfet de région de : Rennes, Bretagne)

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



- Les incendies sur les ouvrages électrique
- La protection des personnes et du matériel
- Les règles de sécurité connaissances des risques
- Les domaines de tension
- La consignation et la déconsignation
- La mise hors tension
- Distances et zones
- Les schémas de liaison à la terre
- Les travaux en Haute Tension
- Les symboles normalisés
- Partie théorique :
 - Un module d'apprentissage e-learning
 - Mise en situation réelle avec réalisation de mesures.
 - Analyses et lectures des rapports de contrôles et questions divers points abordés dans la journée.

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'expert et de contrôleurs expérimentés.

A la suite de la formation, vous aurez le numéro de téléphone de votre formateur, vous pourrez l'appeler si vous avez des questions techniques. Toute l'équipe de VGP Formations reste à votre disposition avant, pendant et après la formation afin de répondre à toutes vos questions.

Ressources pédagogiques et techniques

- Formation e-learning
- Accueil des apprenants dans une salle équipée et dédiée à la session de formation
- Contenus pédagogiques diffusés via vidéoprojection
- Malette avec le cours remise à chaque stagiaire
- Espace apprenant sur Digiforma

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Avant la formation: Planification des sessions (présentiel, pratique sur site). Communication sur les objectifs et le programme de formation
- Pendant la formation: Feuille de présence signée par les participants. Respect du programme pédagogique prévu. Suivi des interactions et engagement des apprenants.
- Après la formation: Remise des supports pédagogiques et attestations de suivi. Enquête de satisfaction immédiate (formulaire, feedback oral). Vérification des acquis via un test et une mise en situation sur le plateau technique.

Modalités de certification

Obtenir une note >50% de bonnes réponses à l'évaluation théorique soit avoir 10/20 au QCM.

Il est attendu qu'à la fin de la formation, le stagiaire connaisse la réglementation et sache faire une habilitation électrique en respectant la réglementation en vigueur.